

À Micro Ouvert. Impacts nocifs envisageables sur le milieu naturel par rapport au projet de l'érection d'éoliennes dans la Dune-du-Nord à proximité du circuit 69kVL-778, à environ 25km du poste Havre-aux-Maisons et à environ 9km de Mines Seleines, soutenu par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine, par Hydro-Québec et par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

Mémoire présenté dans le cadre du BAPE mai 2017 – Dune-du-Nord

Écrit par Madame Dominique Gladyszewski

Environnementaliste, chercheuse sur les solutions pour contrer la pollution et inventrice

335 P NP DM1

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat de la Dune-du-Nord aux îles-de-la-Madeleine
6214-01-001

«Hystérie et guerre vont ensemble.»
Siri HUSTVEDT, *La femme qui tremble*

Le calme et la quiétude ne peuvent être troublés dans ce lieu aussi serein. Les couchers du Soleil ici sont exceptionnels. On ne peut en aucun cas brimer la vue, ni les autres sens tel que l'ouïe par des éoliennes de ce type. La violence de ces engins et de leurs impacts sur l'ensemble de la Nature seraient un désastre et causeraient des pertes immenses pour le Patrimoine naturel local et mondial. Il est impossible pour vous d'accepter que ce projet aille de l'avant, peu importe les coûts payés, l'énergie produite et les redevances perçues en échange. Un tel pacte ne justifierait jamais les pertes encourues.

Si, ce BAPE cautionne l'implantation de ces éoliennes sur ce site, alors à quoi servent les lois pour protéger les espèces en danger et à quoi sert le BAPE? Vous devrez m'appeler pour me dire, comment alors, une citoyenne peut s'opposer à un projet mal conçu, s'opposer à des entrepreneurs, à des organisations gouvernementales qui veulent coûte que coûte aller de l'avant, malgré la fragilité de l'écosystème et la beauté du territoire. Si, ce BAPE ne prend pas en considération les NOMBREUSES ESPÈCES MENACÉES qui vivent sur ce territoire, alors qui le fera?

Si, le BAPE requière en nombre, qu'un grand nombre de citoyens et d'organismes se présentent contre ce projet pour pouvoir justifier de recommander son arrêt immédiat, il risque alors de manquer de voix. Ce projet est très technique et subtil, et les citoyens en général ne sont pas conscients des impacts réels qu'il aurait sur l'environnement naturel. Il faut être écologiste ou biologiste pour connaître cela et tout un chacun n'est pas écologiste ou biologiste. On ne peut pas justifier que ce projet puisse aller de l'avant seulement parce qu'un *trop* petit nombre de représentations contre son érection a lieu. Il vous faut considérer la qualité et la véracité des informations que vous aurez en main, telles quelles. Celles-ci peuvent vous suffire pour être éclairé, je l'espère.

Les causes mêmes de la perte du CORÈME DE CONRAD sont ici, par ce projet industriel, mises en lumière. Fondamentalement, c'est la destruction de l'habitat de l'espèce qui cause sa perte. La fragilité des plantes, telle que le Corème de Conrad, font en sorte que leur avenir n'est

assuré que si les espaces spécifiques dans lesquels elles croient sont maintenus. En détruisant, petit à petit mais perpétuellement, ces zones, il est assurément prévisible que cette espèce, sous peu, ne sera plus. **La perte d'une espèce ou d'une autre, peu importe lesquelles, qu'elles soient utiles commercialement aux humains ou pas, entraînent la chute des écosystèmes (ecosystem collapse), et à terme, leurs morts.** On retrouve sur Terre des *zones mortes* dans lesquelles toute vie a disparu, ayant été chassée par l'industrialisation, par l'assèchement du territoire, par les changements apportés mécaniquement à la zone, par des poisons, par les changements en termes d'occupation de l'espace. **PAR ESPACE, on entend autant l'espace terrestre, en surface et en profondeur, que l'espace aquatique (les impacts sur l'eau), que l'espace aérien, que les impacts des bruits, des lumières, des ondes, des substances ajoutées et du mouvement sur les différentes espèces, et sur l'habitat qu'elles occupent.**

En contraste et en opposition à la chute d'un écosystème, on voit dans la Nature le phénomène de la *cascade trophique*. Dans un écosystème en santé, le réseau et l'équilibre des proies et des prédateurs, ainsi que leur milieu de vie naturel, sont assurés. La chaîne alimentaire repose sur la qualité du milieu naturel qui héberge et soutient ces différentes couches et espèces. **L'implantation d'éoliennes dans ce secteur sauvage va endommager la qualité de l'habitat naturel.**

L'appauvrissement des milieux naturels par la présence industrielle humaine, mal adaptée aux milieux sauvages naturels, est triste et décevante, d'autant qu'on peut l'éviter. De telles pertes sont quasi irrécupérables et irremplaçables. Les torts causés à la Nature lorsque des espèces sont mises en périls et ultimement perdues à tout jamais, sont des pertes biologiques, génétiques, écosystémiques, terrestres, dont nous ne pouvons accepter de nous rendre responsables. **La création et la transmission de la biodiversité est un processus fondamental faisant partie de la vie terrestre, qui elle existe depuis un nombre incalculable d'années. Cela nous est transmis en mains propres, et c'est la richesse même de cette Planète.** Il est de notre devoir, non pas de détruire la Nature, mais de la respecter, de la comprendre et de la protéger. Nous ne sommes jamais en droit de mettre nos intérêts capitalistes devant la préservation de la vie sauvage. Ces deux notions, nos intérêts et ceux de la Nature, doivent fonctionner de pair, et non entrer en contradiction. Lorsque nous les humains entrons en contradiction avec Nature, c'est un signe que la réflexion n'a pas été bien faite, que le processus envisagé ne respecte pas la Nature et qu'il doit être arrêté et repris du début. Cela est un manquement grave, en tant qu'êtres humains et en tant que génération en charge de préserver la Nature pour les générations futures, d'agir avec autant d'immaturité, de manque de rigueur, de manque d'analyses et d'imagination, comme c'est le cas dans ce projet-ci. Le cruel manque de perspectives soutenant la vie est une erreur ici commise. On ne peut pas accepter qu'un projet qui d'un côté détruirait en bonne partie un milieu naturel protégé, et de l'autre, crée de l'énergie renouvelable, soit au point. **La perte du milieu naturel serait effective sur le champ mais se poursuivrait également durant des décennies à venir puisque la Nature, contrairement aux machines, doit se renouveler constamment dans le milieu qu'elle occupe. Il y a une continuité perpétuelle qui lie la vie à son milieu.**

En effet, la présence de plusieurs dalles en béton d'entre 100m² et 300m² chacune, des mâts massifs et des palmes rotatives ainsi que des chemins d'accès aux éoliennes va causer de nombreux impacts. Ces éléments nouveaux dans le terrain vont faire en sorte de changer la trajectoire de l'écoulement des eaux de pluie. L'eau va entre autres s'accumuler à des endroits nouveaux et créer des changements dans la structure de sol. Également, la distribution des courants d'air sera elle aussi affectée. On sait qu'aux Îles, le mouvement de l'air tend à faire bouger les dunes. Tout changement au relief affecte le mouvement de l'air et des transformations rapides du relief peuvent être observées. Il va y avoir aussi le fait que la zone élargie tout autour sera piétinée par de nombreux curieux, à pied et en véhicules motorisés (VTT, camions...). Les gens ne vont pas toujours rester sur les sentiers et chemins. Bien entendu, ils vont parcourir toute la zone qui jusqu'alors restait encore assez peu fréquentée, ce qui favorisait la croissance et le succès de ce milieu sauvage.

Toutes ces saines notions sur lesquelles repose une écologie en santé devraient faire partie de nos vies, de nos écoles, de nos hôpitaux, de nos productions commerciales, de nos magasins, de nos maisons, de nos familles, de notre culture. Le CORÈME DE CONRAD n'est pas une plante à mettre aux oubliettes comme une vieillerie de laquelle on peut se passer; on ne peut pas surpasser ni se passer ce qui est la source même de la vie sur Terre, soient la biodiversité, la créativité de la Nature, la continuité et l'équilibre qui en découle.

Ce n'est pas une plante extrêmement rare, dû au fait que son habitat naturel a été presque complètement détruit, petit à petit, qui fera assez de bruit pour détourner l'attention des élus et des officiels de leur but : leur but n'est pas de remplacer la Centrale Thermique d'Hydro-Québec située à Cap-aux-Meules par des énergies renouvelables, car les éoliennes ont en effet la même durée de vie que l'actuelle Centrale, soit 20 ans. Le but de ces Administrations en charge est d'obtenir les redevances annuelles qui doivent leur être versées. Bien entendu, c'est le citoyen qui devra payer, dans le cas échéant, et pour les éoliennes par ses taxes municipales, et pour les redevances par son achat d'électricité. C'est la Terre elle-même toute entière qui payerait pour la perte d'un écosystème sauvage rarissime encore à ce jour préservé dans sa quiétude. Monsieur Jonathan Lapierre, actuel Maire des Îles-de-la-Madeleine, a exprimé lors d'une assemblée municipale en 2016 que «la Pointe de l'Est est infestée par le Corème de Conrad». C'est très mal connaître la répartition de cette plante et très peu s'en préoccuper que de prétendre ainsi qu'une plante aussi rare soit une infestation dans quelques lieux qu'elle se trouve.

Souvent je m'émeus à la vue et à la pensée de tant de manipulation des uns par les autres au nom de l'argent, du nombre d'erreurs commises, d'un tel manque d'écoute, de conscience et de planification, d'un tel manque de respect pour le Patrimoine naturel qui existe malgré nous et qui est d'une beauté et d'une perfection jamais autrement égalables.

C'est en plaçant les éléments dans leur contexte global, en ayant une vue d'ensemble et à long terme par rapport au développement durable et à la protection de la Nature nécessaire en ces temps difficiles pour la vie sauvage, que l'on voit apparaître erreurs, idées nouvelles, solutions,

paysages, oiseaux en danger, plantes rares. Dans les directions prises par les responsables élus et au service du secteur public, **LES PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE POUR DÉTERMINER LA VALIDITÉ DU PROJET IMPORTENT TOUT AUTANT QUE LES FINALITÉS QUI SONT LES RÉSULTATS À ATTEINDRE**, soit d’user d’énergies renouvelables dans nos sociétés ET de préserver la Nature. L’atteinte de nos objectifs humains doit absolument tenir compte des paysages, du bruit causé, de la pollution lumineuse, de l’espace requis, des dommages causés, et des autres alternatives qui peuvent, elles, être sans danger (ou très limités) pour la Nature. (Dans ce cas-ci, ces autres alternatives en termes d’énergies renouvelables n’ont PAS été analysées. Aucuns autres modèles en termes d’énergies renouvelables n’ont été analysés). La technologie et les capitaux ne **DOIVENT PAS** déterminer notre avenir, qui plus est exister, toujours à cause de nos choix dois-je le rappeler, au détriment de la Nature. C’est à nous de garder le contrôle sur les technologies dont nous usons. Les OBLIGATIONS de ce BAP ne sont-elles pas de se situer au-dessus des technologies et des capitaux et de déterminer si le travail encore à faire est à la hauteur de nos capacités et de nos compréhensions réelles en profondeur? Et de se tenir au-dessus des technologies toxiques afin de protéger la Nature qui se raréfie?

Rendement éolien

Ces types d’éoliennes sont très peu efficaces en termes de rendement. Selon leur emplacement, les chiffres disent qu’elles sont fonctionnelles (le facteur de charge) de 19% à 24% du temps. Le plan de cette Administration municipale est donc de sacrifier une immense parcelle d’un territoire encore sauvage, pour une technologie considérée par plusieurs experts comme ancienne et dépassée, offrant aussi peu de rendements en termes d’efficacité. Souvenons-nous que si trois (3) éoliennes d’entre 100m et 160m de hauteur ne fournissent que 10% de l’électricité nécessaire aux Îles, qu’il manque alors toujours 90% au compte. Les sacrifices pour obtenir ce 90% manquant seront-ils semblables? Les Administrations à tous les paliers décisionnels savent que cela serait impossible à réaliser sur ce territoire fragile et petit par des moyens semblables à ceux-ci.

Cette technologie à palmes est ancestrale. Depuis l’époque de son invention, il y a eu des avancées majeures en termes de production d’énergie renouvelable. Les nouveaux appareils sont beaucoup moins invasifs, beaucoup plus performants, silencieux et sans danger pour les animaux. On peut même envisager que si chaque citoyen-ne devenait autonome en termes énergétiques pour sa résidence privée et ses besoins commerciaux en produisant une énergie renouvelable directement à partir de chez elle et lui (en fonctionnant off-the-grid), les bénéfices financiers pour ces derniers seraient immenses. De plus, des inventions sont encore à venir, et qui sait, peut-être même seraient-elles issues de notre région si on s’en donnait la chance.

BAPE actuel, plan d'urbanisme de 2010 , consultations publiques de 2007 et tourisme

Est-ce qu'une plante rare est comme les déchets que l'on met au chemin pour les éboueurs le lundi matin: une fois oubliée et éteinte, qui s'en souciera? Tout comme le mécréant qui harcèle sexuellement la demoiselle pour avoir de force ce qu'il désire, ce projet n'est pas du tout responsable et il est illégal puisqu'il enfreint les lois sur les espèces menacées. La population n'a été consultée que lors de consultation publiques en 2007 sur l'implantation d'éoliennes et jamais sur ce projet précisément. Les objections qui ont été soulevées alors sont aujourd'hui toujours actuelles, mais ne sont pas prises en compte par les Élus et les Administrateurs publics. Peut-on s'attendre à ce qu'une petite population prise en otage par des systèmes publics où les décisions se prennent dans des bureaux fermés aux regards extérieurs, et où les choix sont faits non pas en fonction des générations futures et de la Nature, et dans l'optique d'un développement réellement dit durable, mais en fonction des capitaux qui s'échangent, dans un manque total d'analyses des solutions autrement possibles et certainement beaucoup mieux adaptées à notre milieu fragile, se sente concernée par un tel cafouillage? En 2007, il n'y avait aucun projet concret sur la table, comme c'est le cas aujourd'hui mais les conclusions que l'on peut tirer à la lecture de ces consultations sont que la population était en majorité contre un tel type de développement éolien dans ce milieu naturel si fragile; et qu'elle voulait de surcroit être partie prenante des actions entreprises. Ces conclusions furent et sont toujours tablettées par les Élus, mais le Greffier municipal, Monsieur Jean-Yves Lebreux, peut vous en fournir une copie.

Voici un compte rendu partiel des *Consultations publiques sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine, de 2007*. Les gens avaient tenu des propos nuancés et informés. Les gens avaient exprimés des préoccupations face à la fragilité du milieu, face aux nuisances que des éoliennes causeraient, face au fait que quelques éoliennes ne subviendraient pas à régler le problème global d'un approvisionnement stable et complet en électricité issue de sources renouvelables. Les gens avaient aussi exprimé le désir d'être consulté durant tout le processus, et de pouvoir participer activement. Ce que l'on remarque, au niveau de l'Agglomération, dans les années subséquentes, c'est le manque d'une stratégie énergétique globale et le manque de soin mis dans la prise de décisions. Dans le *Plan d'urbanisme établi en 2010 (règlement municipal N°2010-24)*, on constate que le site alors visé pour implanter des éoliennes était celui de la Cormorandière, et que ce site a finalement changé, en 2015, pour devenir le site situé sur la Dune-du-Nord, à proximité du circuit 69kVL-778, à environ 25km du poste Havre-aux-Maisons et à environ 9km de Mines Seleines. Ce qui est frappant dans le *Plan d'urbanisme de 2010*, c'est que du même souffle, on y parle aussi du caractère extrêmement fragile du milieu naturel (dunaire, dunaire-lagunaire et forestier) aux Îles. On peut lire ceci en page 11:

« Il importe tout d'abord de mentionner l'importance du milieu dunaire au plan environnemental (habitats fauniques et floristiques, protection contre les inondations), social (activités récréatives) et économiques (tourisme). En dépit de l'affectation conservation donnée au complexe dunaire-lagunaire, il n'en

demeure pas moins que le contrôle de la circulation motorisé en milieux fragiles, considérée comme une nuisance environnementale, est difficilement gérable. »¹

Il n'y a aucunes mentions dans le **Plan d'urbanisme de 2010** sur les espèces vulnérables, menacées et en voie de disparition. C'est une omission importante.

Est-ce nécessaire de vous rappeler que le tourisme rapporte actuellement aux Madelinienes, Madelinots, et au Québec, plus 80M en retombées économiques; que les Îles-de-la-Madeleine se retrouvent annuellement sur plusieurs palmarès mondiaux d'endroits à visiter absolument? On est en droit de se demander comment un développement éolien de si grande envergure, très mal étudié et planifié, en tenant très peu compte des besoins et efforts de la population, concorde avec ce paramètre important pour notre communauté qu'est le tourisme.

Dangers mortels pour la faune ailée dont il n'est fait mention nulle part : présence de douze espèces d'oiseaux et de chauve-souris en voie de disparaître dans cette zone

Sur ce site, les ornithologues locaux dénombrent la présence de non moins d'onze (11) espèces d'oiseaux et d'une (1) espèce de chauve-souris inscrites sur les listes fédérales et provinciales de protection des animaux en danger de disparaître. Il n'est fait aucunes mentions à nulle part de ces faits lors des enquêtes menées par les Administrations municipales, provinciales et fédérales en charge d'émettre ou non les permis pour l'exploitation de ce projet éolien. Aucunes études concernant les dangers des éoliennes sur la faune ailée ne sont disponibles ni n'ont été fournies, malgré mes demandes répétées à ce sujet. Les Biologistes indépendants que j'ai pu consulter détenant des informations à ce sujet sont tenus de garder la confidentialité quant aux nombres d'oiseaux morts ramassés au pied des éoliennes suivies, compte tenu que les décomptes des oiseaux morts à causes d'éoliennes sont effectués, dans ces cas, sous contrat et pour le compte des compagnies qui les gèrent. Il n'en reste pas moins qu'ils m'affirment que la présence d'oiseaux morts ramassés au sol sous des éoliennes est chose commune.

Les causes de mortalité pour les espèces ailées attribuables à des éoliennes se déclinent entre autres comme suit :

- Nous savons qu'une chauve-souris, un mammifère, ne peut pas passer dans le sillon des palmes d'une éolienne car cette zone à pression variable a pour effet sur ses poumons qu'ils explosent. Son corps ne tolère pas les changements brusques de pression, comme c'est le cas chez l'Humain.

1. *Plan d'urbanisme, Règlement N°2010-24*. Disponible en ligne : <http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2010-24-Plan-durbanisme.pdf>

- Lors de tous les vols, lors de vols nocturnes, lors de la migration, lors de la chasse dans le cas des oiseaux carnivores et insectivores; il peut y avoir collision entre l'oiseau et la palme en mouvement ou pas.
- On estime qu'un oiseau ne peut pas anticiper et interpréter adéquatement le mouvement rotatif d'une palme.
- Il se produit à certaines saisons, une agglomération d'insectes sur le mat de l'éolienne. Les oiseaux ne déterminant plus la présence du mât, ils foncent sur les insectes pour s'en nourrir et donc sur le mât et se tuent.

Il y a sept tristes catégories dans lesquelles les espèces peuvent se retrouver lorsqu'elles sont dangereusement en déclin au Canada.

Au niveau du **Gouvernement provincial**, ces catégories sont listées comme suit :

1. Liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables
2. Espèces vulnérables
3. Espèces menacées (niveau le plus élevé de gravité)

Et au niveau du **Gouvernement fédéral**, elles sont semblables mais sont nommées comme suit :

1. Espèces préoccupantes
2. Espèces menacées
3. Espèces en voie de disparition (niveau le plus élevé de gravité)
4. Espèces disparues du pays

Voici la liste des oiseaux nichant aux Îles ou migrant par les Îles, et qui se retrouvent aussi sur la liste des oiseaux en voie d'extinction ou en voie de le devenir, aux niveaux fédéral et provincial, que j'ai pu compiler à partir des données d'observations dans la Dune-du-Nord amassées méthodiquement par les Ornithologues consciencieux des Îles, et ci-jointes en annexe :

Provincial :

1. Liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables
Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*) *En migration à l'automne, plus rare au printemps.*
Bruant de Nelson (*Ammodramus nelsoni*) *Niche aux îles. Surtout en bordure des marais à quenouilles. Plusieurs endroits connus.*
Hibou des marais (*Asio flammeus*) *Nicheur possible : à déjà niché par le passé. On le voit rarement aujourd'hui.*
Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) *Observé à l'occasion en migration au printemps. On ne croit pas qu'il y a de preuve de nidification aux îles.*

Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*) *Observée très rarement en migration au printemps.*

Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) *Niche aux îles. Souvent en bordure des marécages. Quelques endroits connus.*

2. Espèces vulnérables

Arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*) *En migration: observé en mer (quelques bons endroits : Old Harry, Gros Cap, Pointe-aux-Loups.*

3. Espèces menacées

Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*) (Population Île-de-la-Madeleine) *Niche aux îles.*

Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) *Niche aux îles.*

Sterne caspienne (*Hydroprogne caspia*) *Migration en automne : observé souvent au Barachois de Fatima en petit nombre.*

Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*) *Niche aux îles. Surtout à l'Île du Chenal (Quai de Grande-Entrée). À déjà niché sur un petit îlet avant Pointe-aux-Loups. Probablement l'oiseau nicheur le plus rare au Québec. Ces dernières années, un oiseau, des fois un couple.*

Fédéral

2. Espèces menacées

Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) *-même qu'au provincial-*

Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*) *-même qu'au provincial-*

3. Espèces en voie de disparition

Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*) *Population des îles-de-la-Madeleine -même qu'au provincial-*

Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*) *-même qu'au provincial-*

Catégorie des mammifères : Petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) *Souvent observée aux îles.*

Les Ornithologues madelinots ne disposent pas de très nombreuses données sur les chauves-souris car elles sont difficiles à observer, bien qu'ils y travaillent, mais nous savons que la **Petite chauve-souris brune** est présente aux Îles. Nous savons aussi qu'une chauve-souris **ne peut pas** passer dans le sillon des palmes d'une éolienne car cette zone à pression variable a pour effet sur elle qu'elle explose. Son corps ne tolère pas les changements brusques de pression.

Au Groenland, l'étude des guanos sur les nids de Faucon gerfaut nous montre que certains nids sont utilisés régulièrement depuis plus de 1000 ans, et même depuis 2500 ans pour un nid!

http://news.bbc.co.uk/earth/hi/earth_news/newsid_8103000/8103872.stm

On doit prôner la prudence et tenter de perturber le moins possible l'habitat naturel des espèces qui y vivent afin qu'ils puissent préserver leur mode de vie. Il est reconnu que lors de l'érection d'une éolienne, les oiseaux habitués de vivre dans ce secteur ne reviendront plus habiter la zone sur un rayon de plus 1,5km tout autour, soit sur un diamètre de plus 3km, pour chaque éolienne. Compte tenu de la petitesse de la zone protégée, de sa fragilité, des espèces rares qui la fréquentent, cette perte d'espace vital est notoire, voir catastrophique.

26000 espèces de la faune et de la flore disparaissent actuellement chaque année de la surface de la Terre. Cette vaste extinction (extermination) est en marche depuis 100 ans. Le développement industriel, la pollution et la perte des habitats naturels en sont les principales causes. Plusieurs données statistiques sur la situation en cours sont disponibles sur : www.planetoscope.com .

CONCLUSION

Il est facile d'entendre que les moteurs économiques et politiques qui vont de pair bien souvent, ont des voix fortes que la Nature ne possède pas. L'harmonie et la complexité dans la Nature vont au rythme des saisons. Les plantes, les oiseaux, les espèces marines, les insectes, le sol, l'eau, ne font pas grands bruits dans les bureaux des hauts dirigeants. Leurs échos naturels ne sont qu'un feint son qui dérange dans le développement industriel, alors qu'ils sont bien plus que cela si nous les respectons, et si nous comprenons enfin que c'est de là que nous provenons en vérité. **En conclusion, voici mes objections quand à ce projet qui met en péril et à terme détruit le Corème de Conrad, dans une zone infiniment fragile et sauvage, ainsi que douze espèces ailées et la quiétude d'un endroit unique et exceptionnel.**

1. On voit que dans ce dossier précisément la Municipalité se base sur des consultations publiques faites en 2007 pour aller de l'avant en 2017. Par ailleurs, lorsque l'on relit ces consultations, on voit bien que la population avait demandé que la protection de la Nature sauvage soit prioritaire. C'est un manque de respect de la part de cette Administration municipale envers le processus démocratique de consultations publiques que de ne pas écouter sa population.
2. Les demandes en énergies aux îles n'ont cessé de grimper. Cela ne démontre en rien une volonté de réduire la consommation par des pratiques plus écologiques. Au contraire, la Municipalité a octroyé des permis de construction pour des édifices résidentiels et commerciaux plus gros que jamais auparavant, et qui ne respectent en rien le Patrimoine bâti et la culture architecturale locale. La raison de ce manque de retenue face aux demandes des bâtisseurs est la rentrée en argent neuf, en taxations foncières qui vont de pair avec la grandeur et la valeur des bâtiments.
3. La Municipalité n'a que rarement fait état des avantages écologiques de cette entreprise. Par contre, elle se félicite à la vue des redevances qui viennent avec ce projet.
4. Aucuns autres projets en termes d'énergies renouvelables n'ont été mis sur la table, ni analysés. Aucunes recherches n'ont été faites par rapport aux options en termes d'énergies vertes, notamment par rapport à des options mieux adaptées au contexte des îles. Aucuns spécialistes n'ont été engagés par les différentes instances pour analyser les impacts réels sur les milieux naturel, social et culturel.

5. Il n'existe aucun processus de coopération entre les Élus et la population qui permettrait à des réels coopérations, mises en commun, créations d'emploi, écoutes, cheminements écologiques, travaux coopératifs, à une participation sociale horizontale plutôt qu'en silo, d'avoir cours. Il y a bien les rencontres ouvertes à tous, mais très peu de processus dynamiques sont en place pour permettre une coopération réelle. Il y a un manque total de vision quant aux possibilités locales, en termes d'innovations, de créativité, de réduction des émissions, de protection de la Nature, de recherches de solutions locales, et afin que les Îles en viennent à briller comme un fleuron en termes de rendements et de solutions écologiques, aux yeux du Monde et pour les gens qui viennent ici en vacances. Les Îles sont un fleuron pour le Québec. Un statut unique et particulier octroyé par le Gouvernement Couillard vient confirmer avec amplitude ces particularités locales dont vous devez absolument tenir compte dans ce dossier. Comme l'Administration municipale n'est pas enclin elle-même de consulter sa population, et de travailler de concert avec elle dans ce projet, et de proposer un site et un système de production d'énergies renouvelables qui soient acceptables à tous les niveaux, il va sans dire que l'approche prise comporte des manquements graves auxquels il faut remédier AVANT de procéder.

6. La pollution par le bruit, la pollution visuelle de par la taille et causé par l'effet stroboscopique, et la pollution magnétique n'ont jamais été pris en compte comme des nuisances majeures. La beauté des paysages aux Îles-de-la-Madeleine est reconnue mondialement et la quiétude de ses grands espaces est inégalée. Ces éoliennes ne sont pas au point, à plusieurs niveaux, et cela a été démontré maintes et maintes fois dans les endroits où les citoyens ont dû en subir les conséquences, notamment en Gaspésie.

7. On ne voit pas que le respect de la Nature fasse partie de la vision de l'Administration municipale actuelle : la Municipalité a récemment rénové ses locaux à grand frais, mais jamais elle n'a songé y incorporer des composantes architecturales qui auraient fait en sorte de diminuer sa consommation énergétique et d'améliorer la condition de vie des travailleurs : un mur intérieur de plantes vertes, des fenêtres au sud, un mur de rétention de l'énergie solaire, des puits de lumières dans le toit, des panneaux solaires, l'usage de l'eau de pluie pour les toilettes et l'arrosage des plantes, l'ajout d'un toit végétalisé, l'usage d'isolant éco-certifiés et biodégradables, l'emplois de matériaux québécois.

8. Si Hydro-Québec voulait autant que les énergies vertes fasse partie de nos vies, il y a longtemps que tout le monde aurait un potager au lieu d'une pelouse, que l'on ne tondrait pas plus que quelques mètres autour des maisons. Que le reste des pelouses pourraient être entretenues par un cheptel de moutons qui pourrait même voyager de parcelle en parcelle. Les réfrigérateurs seraient plutôt des caveaux usant des principes naturels pour conserver les aliments. Les voitures, bateaux et autres moteurs fonctionneraient grâce au mouvement perpétuel ou au soleil, ou avec toutes les autres forces dont la Terre est dotée. La Terre n'est jamais prise en compte dans la réflexion. Seul le progrès technologique provenant de la main de l'Humain est pris en compte. En omettant de respecter la Terre et de la prendre en compte, on vole de l'avenir des générations futures, ce qui sera sa source de résilience.

9. Si c'est d'argent que les différentes instances veulent toujours et encore plus, c'est en créant des économies locales fortes qu'elles peuvent l'obtenir, et c'est en se référant à des modèles sociaux et commerciaux respectueux de la Nature qu'elles peuvent en générer. Le manque de vision, de recherches et d'analyses, et de respect sont navrants et mettent le citoyen et les citoyennes qui tentent de protéger la Nature devant un mur bureaucratique, d'hypocrisie et de mensonges. Il me semble que la guerre que l'Humain livre à la Nature ressemble beaucoup aux guerres que l'on fait avec des armes. De celles-ci on a écrit ceci :

« La guerre crée un monde fermé et pas seulement pour ceux qui combattent mais pour ceux qui complotent, les stratagèmes. Sauf que leur guerre est faite d'acronymes, de projections, de contingences, de méthodologies. ... Ils deviennent paralysés par les systèmes dont ils disposent. Leur guerre est abstraite. Ils croient qu'ils envoient une armée à un endroit sur la carte. »²

10. Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec a, sur son site, une page magnifique dédiée à cette plante menacée qu'est le Corème de Conrad, et où l'on spécifie la protection qui lui est octroyé : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/coreme/coreme.htm>

De plus, les mêmes lois s'appliquent dans le cas des espèces animales menacées dont il est fait état ici.

11. Il m'apparaît évident qu'on ne peut pas mettre en compétition développement durable pour sauver des espèces menacées et protection des espèces menacées contre des causes humaines. Si un tel litige survient, comme c'est précisément le cas ici, il faut absolument reconsidérer le projet en question du début, car c'est l'élément sur lequel nous avons le contrôle. Nous ne pouvons exiger de la Nature sauvage qu'elle s'adapte à nos capacités et à nos besoins industriels mal gérés. Nos capacités peuvent représenter un pan de ce que l'implantation du développement durable signifie mais jamais au détriment de la Nature, car alors, on ne peut pas qualifier ce développement comme étant durable. Si le développement durable entre en compétition avec le milieu nature sauvage fragile, c'est parce que le projet a été très mal réfléchi, que les analyses complètes n'ont pas été prises en ligne de compte, que des alternatives viables et respectueuses du milieu naturel TEL QU'IL EST n'ont pas été pensées, créées.

2. Tiré du roman *Point Oméga* écrit par Don DELILLO, extrait cité dans CHASSAY, Jean-François, *Les Livres Curieux*, 2015, Montréal, Leméac Éditeur, p.147

12. Si, ce BAPE veut en contrepartie de l'octroi de ce projet, proposer que l'on impose des mesures compensatoires, si telle est sa décision finale, il fera l'erreur de laisser avancer dans une zone protégée tous les impacts provocants sa transformation, son industrialisation et sa destruction globale massive, car les mesures compensatoires ne seront jamais équivalentes à la teneur du milieu actuel, tel qu'on le retrouve sans qu'il soit divisé et abimé par la présence d'éoliennes. Qui plus est, les mesures compensatoires en regard d'un tel spécimen, le Corème de Conrad, et face aux nombreuses autres espèces ailées également menacées qui vivent librement sur ce minuscule territoire sauvage, seraient loin d'être équivalentes à la qualité de la réalité actuelle. La destruction du milieu sauvage naturel existant, par la présence d'éoliennes, causerait des pertes irréparables et irremplaçables. On ne pourrait pas compenser pour ces pertes d'aucunes manières équivalentes à ce qui existe déjà. Les services rendus par ce milieu sauvage protégé et l'équilibre du milieu sauvage ne doivent pas être perturbés.

Tous les modèles de protections environnementales actuels disent qu'il faut préserver, sans le morceler, l'espace habitable sauvage afin que les différentes espèces puissent y circuler librement. La présence des éoliennes irait à l'encontre de ces recommandations et efforts mondiaux.

13. C'est effectivement des changements et un respect comme ceux que prônent les gens des Peuples Autochtones du Québec, du Canada et du Monde entier qui sont requis à l'heure actuelle. Sans une compréhension de la Nature et sans un respect pour toute vie, il sera impossible de préserver le peu qu'il nous reste, pas encore détruit, afin que la Nature puisse avoir une chance de récupérer de toute la pollution et de tous les changements que nous lui avons déjà fait subir. Il semble évident que comme cela est votre rôle de veiller sur ces ressources qui à elles seules n'ont pas de voix, sauf celle que les dirigeants veulent bien lui octroyer (soit d'être une ressource que l'on exploite), il est de votre devoir de faire en sorte que TOUS les projets mis de l'avant respecte la Nature, et non servent à la détruire. Si un projet, tel que les éoliennes du modèle convoité, détruit une partie de la paix qui existe sur le lieu, il semble évident que ce projet va à l'encontre de ce que vous devez faire en sorte de préserver et de protéger, d'après votre mandat.

C'est vraiment quelque chose d'immonde que de pousser la consommation humaine et l'organisation sociale au point d'en perdre les saisons, les Pôles, les Océans, des écosystèmes et des espèces, à tout jamais. Ce n'est pas parce que le prétendu progrès nous pousse dans une direction que cela soit la bonne voie à prendre. Où sont les limites et qui les placent si les décideurs eux-mêmes ne veulent pas admettre que l'existence même de la vie est en péril et que notre mode de vie est malsain? Tous les modèles démontrent ces faits. Cela n'est en rien une vision dramatisée de la situation réelle actuelle et à venir.

Si c'est la conservation de l'énergie et les énergies renouvelables qui sont ici le besoin criant des Administrateurs, ainsi que la santé de l'économie locale, il n'en tient qu'à eux de réfléchir en ce sens. Je peux vous citer un programme électoral et énergétique complet qui atteint ces objectifs en très peu de temps et de concert avec la population : l'usage de corde à linge, de

moutons pour brouter les pelouses, de voiles de kite mises sur les bateaux-cargo, la culture de potagers autour des maisons, en éteignant la majorité des lumières durant la nuit, en usant de bioplastiques, en créant à partir de matériaux biodégradables ce dont nous avons besoin, en construisant avec les paramètres d'une architecture écoresponsable.... Ce ne sont là que quelques exemples. Dans ce Monde magnifique, nos communautés et nos Administrations publiques doivent s'ouvrir au potentiel créatif qui découle de la protection véritable de la Nature.

PIÈCES JOINTES

- Pétition que j'ai instiguée avec d'autres citoyens, ayant circulé dans 30 commerces aux Îles pendant 1 mois entre le 27 octobre et le 28 novembre 2015, de 390 signataires madeliniennes et madelinots, demandant que ce projet soit mis sur la glace, que d'autres projets d'énergies vertes soient à tout le moins comparé à celui-ci, et que des analyses beaucoup plus poussées quant aux impacts de ce projet sur la Nature et quant à la perte de la paix dans ce lieu soient entreprises. La pétition est intitulée : *Pétition pour qu'un vote par la population au niveau municipal «pour ou contre les éoliennes géantes» soit officiellement tenu.*

- Entretien par courriel entre Monsieur Nicolas Seguin et moi. Dans l'entrevue, je pose les questions et il fournit les réponses. Monsieur Seguin travaille comme ingénieur pour compagnie Tugliq qui elle se spécialise dans l'implantation de systèmes d'électrification de types variés et dans des zones reculées. Cette entrevue a été faite en lien avec le projet d'implanter 4 éoliennes au-dessus de l'eau, dans la Baie de la Grande-Entrée, à environ 12 km du présent projet dans les dunes à proximité du circuit 69kVL-778. Cet autre projet éolien est porté à l'heure actuelle par la Municipalité de la Grosse-Île et la compagnie Tugliq. On entend bien dans ce témoignage explicatif que le promoteur n'a aucuns scrupules à travailler dans un milieu naturel fragile, ce qu'il remet d'ailleurs question. Le même type d'attitude fut perceptible tout au long du processus dans le projet des éoliennes qui concerne ce BAPE, lors des échanges, de la part des décideurs soient la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Hydro-Québec et l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

- Compilation complète des observations faites par les Ornithologues locaux dans la Dune-du-Nord, démontrant la présence des oiseaux mentionnés dans le présent mémoire.

- Benjamain Maingueneau, *Analyse multicritère pour l'implantation d'éoliennes aux Îles de la Madeleine*, Université de Sherbrooke, 2016, 54 pages. Analyse scientifique se concluant en des réticences multiples et profondes face à l'implantation de ce type d'éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine et dans le secteur visé.

- *Document de réflexion* remis par le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, lors des *Consultations publiques sur le développement éolien aux Îles-de-la-Madeleine en 2007.*

Bibliographie complémentaire

Association Négawatt. *Manifeste négawatt. Réussir la transition énergétique*. Acte Sud, 2012, France, 369 pages

BUTRÉ, Jean-Louis. *L'imposture. Pourquoi l'éolien est un danger pour la France*. Éditions du Toucan, France, 2008, 153 pages

DUPRAS, Jérôme. REVÉRET, Jean-Pierre. *Nature et économie. Un regard sur les écosystèmes du Québec*. Presses de l'Université du Québec, 2015, 287 pages

TAGGART, Jonathan. VANNINI, Phillip. *Off the Grid. Re-assembling domestic life*. Routledge, New York, 2015, 234 pages

Pour une liste exhaustive complète de la bibliographie utilisée pour soutenir ce mémoire, SVP en faire la demande auprès de l'auteure qui se fera un plaisir de vous la transmettre.

Mémoire écrit par Madame Dominique Gladyszewski
Environnementaliste, chercheuse sur les solutions pour contrer la pollution et
inventrice